Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 16/03)

Décision accordant partiellement une autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Date d'expiration Utilisations autorisées	de la période de révision	Motifs de la décision
C(2020) 7	10 janvier 2020	Trioxyde de chrome Nº CE 215-607-8; N° CAS: 1333-82-0	Doosan Electro-Materials Luxembourg SARL, 19 Rue de Bitbourg, L 1273 Luxembourg, Luxembourg Doosan Energy Solution Kft, Váci út 76, HU1133 Budapest, Hungary	REACH/20/13/0 REACH/20/13/1	Utilisation dans la formulation industrielle d'une solution de trioxyde de chrome à moins de 0,1 % masse/masse pour la passivation de la feuille de cuivre utilisée dans la fabrication de batteries lithium-ion pour véhicules à moteur	10 janvier 2032	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about_fr

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.